



L'Orbrie

BULLETIN MUNICIPAL



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

De gauche à droite, sur l'estrade : Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Nicolas CELLIER, Maryse FALLOURD
En bas : Jérôme PIQUET, Jean-Luc GILLIER, Jean-Charles GUIADEUR, Florian CHAPILLON, Richard SANSONE, Annie DUJARDIN, Lydie ROBUCHON, Julie GERBAUD, Pascal PIERRE, Isabelle MINAUD

Chers Orbriens,



C'est un honneur pour moi d'être réélue pour un troisième mandat consécutif.

Je remercie les électeurs qui accordent leur confiance à cette nouvelle équipe, tout en regrettant que beaucoup n'aient pas pu se rendre aux urnes du fait de l'épidémie de Covid-19.

Les deux mois passés à la gestion de la crise sanitaire, sans précédent, ont donné lieu à des inquiétudes et des préoccupations. Il a fallu s'adapter rapidement et consacrer du temps pour se conformer aux mesures imposées pour contenir la propagation du virus.

Dans un esprit de démocratie, soucieuse de l'intérêt général et du bien-être de chacun, l'équipe municipale, par ses décisions et projets, saura se rendre disponible pour être à l'écoute des habitants.

S'investir au sein de sa commune est un engagement de proximité pour maintenir une qualité de vie. Notre village est agréable à vivre. Continuons ensemble à préserver et valoriser ses atouts. Associer les citoyens à la vie locale, c'est l'objectif des commissions communales.

Après un printemps confiné, voici l'été qui s'annonce avec une saveur de liberté retrouvée...

Chacun peut former des projets de vacances : séjours dans nos belles régions, retrouvailles familiales, rencontres entre amis, farniente, visites culturelles, loisirs et activités de plein air, randonnées...

Bonnes vacances >>

Noëlla LUCAS, Maire

JUIN 2020 n°45

Commune du Pays de Fontenay-Vendée

MAIRIE DE L'ORBRIE

Site : lorbrie.fr

21, rue du Docteur Audé - 85200 L'Orbrie 02 51 69 06 72

Fax. 02 51 69 70 63 Mail : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

Ouvert : Lundi et vendredi : 14h - 18h / Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h

Permanences Maire.....Mardi / Mercredi : 10h - 12h ou sur RDV
Maire et adjoints.....Mardi : à partir de 18h sur RDV

BIBLIOTHÈQUE CLOD'ARIA

02 51 51 07 39

Mardi et vendredi : 16h30 - 18h30 Mercredi : 15h30 - 18h30

bibliotheque.lorbrie@orange.fr

ORDINATEUR EN ACCÈS LIBRE

La bibliothèque Clod'Aria met à votre disposition un poste informatique sur lequel il vous est possible de consulter Internet pour vos recherches ou vos démarches en ligne : CAF, Améli, Pôle emploi, ANTS...



LOCATION SALLE POLYVALENTE

s'adresser à la mairie

Remise des clés : Claude GRATEAU 07 68 69 88 26



CABINET MÉDICAL 10, Route de Puy Chabot 02 51 51 44 68

CABINET INFIRMIER 4, venelle du Prieuré 02 51 51 05 08

NUMÉROS UTILES

ASSISTANTE SOCIALE sur RDV : 02 51 53 66 90

Maison Départementale de la Solidarité et de la Famille

à FONTENAY-LE-COMTE mdsf.fontenay@vendee.fr

ALLO SERVICE PUBLIC www.service-public.fr 39 39

CONCILIATEUR Xavier ROCHEREAU : 02 51 53 41 41

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Allée de l'Innovation à FONTENAY-LE-COMTE 02 28 13 07 07
www.fontenayvendee.fr

CORRESPONDANT PRESSE OUEST-FRANCE

Jean-Valère RABEAUX 06 14 73 08 29 - jean-valere.rabeaux@orange.fr
ou pour annoncer vos animations : www.infocale.fr

EAU (SAUR) 02 51 37 01 09 **Urgences** 02 51 37 03 08

ENEDIS (EDF) **Dépannage** 09 726 750 85

Raccordement et modifications 09 69 32 18 82

GENDARMERIE : 58, av F. Mitterrand à FONTENAY-LE-C^{TE} 02 28 13 03 30

URGENCES 17

TRÉSOR PUBLIC - IMPÔTS - CADASTRE

Pl. Marcel Henri à FONTENAY-LE-C^{TE} 02 28 13 04 80 - 02 51 50 11 11

MISSION LOCALE DU SUD VENDEE

47, rue Tiraqueau à FONTENAY-LE-C^{TE} 02 51 51 17 57

MAISON DE L'ÉTAT (SOUS-PRÉFECTURE) ET DDTM

16, quai Victor-Hugo à FONTENAY-LE-C^{TE} 02 51 50 14 20

PÔLE EMPLOI 3, rue de l'Ouillette à FONTENAY-LE-COMTE

Tél. CANDIDAT : 39 49 Tél. EMPLOYEUR : 39 95

NOUVEAUX ARRIVANTS !



Faites-vous connaître en mairie muni de votre Livret de Famille, pour compléter la fiche population et vous inscrire sur les listes électorales, ce qui n'est pas automatique !

► **Un livret d'accueil vous sera remis.**

COLLECTE DES DÉCHETS

POUBELLES JAUNES OU NOIRES : 1 mercredi / 2 à 13h

CONTAINERS À VERRE ET À PAPIER : place de l'Europe, au terrain de foot et rue de l'Industrie.

PILES USAGÉES : borne de collecte à disposition dans le hall de la mairie.



COLLECTE DE COQUILLAGES UNIQUEMENT

LIEU : atelier communal, rue de l'Industrie

Vous pouvez y déposer SANS SAC : vos coquilles d'huîtres, Saint Jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes...

DÉPÔTS SAUVAGES

SONT CONSIDÉRÉS COMME DÉPÔTS SAUVAGES :

- Tous les encombrants et sacs déposés dans la NATURE
- Dépôts AU PIED DES CONTAINERS d'apport volontaire (papiers et verre)
- Le bac sorti sur l'ESPACE PUBLIC en dehors des créneaux autorisés par le règlement de la collecte.

DÉCHETTERIE DE FONTENAY-LE-COMTE

8 rue des Champs Marot

Ouvert du lundi au samedi : 9h15 - 12h15 / 14h15 - 17h30 / **Fermé le jeudi**

SYCODEM : 02 51 50 75 35 - www.sycodem.fr

Pôle environnemental du Seillot, Allée verte à FONTENAY LE COMTE



STOP AUX ABOIEMENTS DE CHIENS !

► **Avant toute chose, allez voir votre voisin, propriétaire du chien, et essayez l'échange amiable.** Expliquer que son chien génère une nuisance sonore qui vous dérange vraiment.

► **Si rien ne change** : si malgré vos démarches personnelles, les aboiements perdurent, vous pouvez prendre contact avec le maire qui peut jouer un rôle de médiateur afin de résoudre à l'amiable le litige.

► **Différentes solutions existent pour limiter les aboiements de chiens :**

- Lui donner un os à ronger : un chien peut ronger son os jusqu'à 2-3 h/j
- Le dresser à ne plus aboyer
- L'équiper d'un collier anti-aboiement
- Il faut analyser la situation et comprendre ce qui en est la cause, sans cela le chien ne comprendra pas pourquoi on le réprimande.



Objets trouvés

Contacter la mairie au 02 51 69 06 72
ou par mail : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

L'objet déposé est conservé 1 année + 1 jour, sauf exception quant à la nature de l'objet.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019...

➔ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention relative au programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2020, prévoyant une participation communale maximale de 2 000 €.

➔ PASSEPORT ACCESSION

Une prime (Aide à la construction dans le neuf) est attribuée à Mme Armelle POIRAUD pour le projet de construction d'une maison neuve dans le lotissement communal Le Champ des Vignes.

Cofinancée par la Commune et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, le montant de la prime s'élève à 1 500 € par construction.

➔ CONTRAT DE RURALITÉ 2020

Dans le cadre d'une demande d'aide financière au titre du Contrat de Ruralité 2020 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée au taux de 50 %, le Conseil municipal approuve les projets de rénovation de bâtiments communaux suivants :

- ▶ **SALLE ASSOCIATION MUTUALISÉE PIERRE EPRON** : Projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité
- ▶ **SALLE CLASSE MATERNELLE ET SALLE DE JEUX DE L'ÉCOLE PUBLIQUE** : rénovation énergétique et acoustique.

- Plan de financement prévisionnel 78 168 € HT
- Subvention de l'État 23 450 €

➔ AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ROUTE DE PISSOTTE

Projet d'un nouvel aménagement de sécurité sur la route de Pissotte afin de ralentir la vitesse et de sécuriser le franchissement du carrefour desservant des zones d'habitation et longeant les pistes cyclables.

- Plan de financement prévisionnel à hauteur de 32 620 € HT

➔ TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

Dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à compter du 1^{er} janvier 2020, le Conseil municipal décide de formaliser par voie d'avenant le transfert des contrats en cours, notamment de délégation de service public.

➔ ENTRETIEN ÉGLISE

Remplacement de la commande des cloches de l'église. Le devis de l'entreprise LUSSALT est accepté 1 904,26 € TTC

*Les séances du Conseil municipal sont présidées par le maire Noëlla Lucas.
Les comptes rendus de CM sont également visibles sur le site internet de la commune : lorbrie.fr*

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020...

➔ ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE

La convention avec la SAUR pour l'entretien des poteaux incendie est renouvelée pour une durée de 3 ans (renouvelable 3 fois par période d'une année par décision expresse de la collectivité).

➔ RÉPARATION POTEAUX INCENDIE

Suite à la visite d'entretien, les services d'incendie et de secours ont relevé des anomalies de fonctionnement de 2 poteaux incendie. Le devis de la SAUR est approuvé 1 497 € TTC

➔ PARTICIPATION FINANCIÈRE AU VOYAGE SCOLAIRE

Une subvention de 810 € est accordée à l'APE du RPI L'Orbrie-Pissotte pour financer le projet de classe découverte en Dordogne des classes de CP/CE1 et CE1/CE2 du 4 au 7 mai 2020. Ce montant correspond à 45 € / élève Orbrien concerné par ce voyage.

➔ PASSEPORT ACCESSION

Une prime (Aide à la construction dans le neuf) est attribuée à M. MARTIN & Mme REINTEAU pour leur projet de construction d'une maison neuve dans le lotissement communal Le Champ des Vignes.

Cofinancée par la Commune et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée, le montant de la prime s'élève à 1 500 € par construction.

➔ COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 APPROUVÉS

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	-422 612 €
RECETTES	553 010 €
Résultat reporté.....	311 817 €
Résultat.....	864 828 €
Résultat de clôture (recettes - dépenses).....	+ 442 215 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	-102 087 €
RECETTES	544 950 €
Restes à réaliser	99 932 €

TOTAL GLOBAL + 340 128 €

BUDGET COMMERCE (location locaux pro : salon de coiffure et restaurant)

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	-1 999 €
RECETTES	5 824 €
Résultat reporté.....	26 864 €
Résultat de clôture	+ 30 685 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	-883 €
RECETTES	883 €
TOTAL GLOBAL	+ 30 685 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION	5 118 €
INVESTISSEMENT	54 908 €
TOTAL GLOBAL	+ 130 026 €

BUDGET LOTISSEMENT LES NOYERS

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	- 105 974 €
RECETTES	131 950 €
Résultat de clôture	25 975 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	-120 967 €
RECETTES	105 974 €
Résultat reporté	14 993 €
Résultat de clôture	0 €

TOTAL GLOBAL + 25 975 €

BUDGET LOTISSEMENT LES CHAMPS DES VIGNES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	- 48 000 €
RECETTES	48 000 €
Résultat de clôture	0 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	-47 999 €
RECETTES	47 999 €
Résultat de clôture	0 €

TOTAL GLOBAL 0 €

- ➔ AUCUN NOUVEL EMPRUNT n'a été contracté pendant cette période.

SÉANCE DU 23 AVRIL 2020...

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de confinement, la réunion s'est déroulée à huis clos, en nombre restreint, respectant les gestes barrières et veillant aux distances physiques.

➔ LOYERS COMMUNAUX

LOYERS DU MOIS D'AVRIL 2020 : Dans le contexte de crise sanitaire, le Conseil municipal décide d'abandonner la perception des loyers d'avril 2020 des professionnels occupant des locaux communaux : traiteur Pizzaiolo, coiffeuse, infirmières et médecin.

LOYERS DU MOIS DE MAI 2020

- ➔ Renouvellement de la gratuité du loyer pour l'exploitant du bar-restaurant et la coiffeuse, contraints à la fermeture de leur établissement
- ➔ Maintien du loyer des professionnels de la santé dont l'activité se poursuit.

➔ VENTE DE BOIS

Vente du bois d'un arbre tombé dans le parc de la Grotte : 15 €/stère, à débiter sur place. Les recettes de cette vente seront reversées au Centre Communal d'Action Sociale.

➔ PHOTOCOPIEUR – ÉCOLE DU PARC

Le contrat du photocopieur actuel se terminant le 12 mai 2020, le Conseil municipal a retenu l'entreprise PIT VENDEE pour équiper l'école du Parc d'un nouveau photocopieur couleur ... 1 790 € HT

➔ PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil décide d'engager la modification simplifiée n°1 du PLU ayant pour objet :

- ➔ La suppression de l'emplacement réservé n°16 (création d'un espace vert "jardin partagé" parcelle section C n° 721)
- ➔ L'identification des bâtis situés sur les parcelles section A n° 221, 222 et 640, en zone naturelle, comme susceptibles de changer de destination, lieux-dit Puy Rocher et Les Arçonniers.

Le dossier et un cahier d'observations sont à disposition du mardi 2 juin 2020 au vendredi 3 juillet 2020 aux heures d'ouverture au public.

➔ ENTRETIEN DU PARC DE LA GROTTE

Etant donné que le transfert de propriété à la Commune ne sera effectif qu'à compter de la signature de l'acte notarié et que les mesures de confinement ont entraîné l'annulation des fêtes et manifestations, l'entretien du parc se fera au coup par coup pour l'année 2020, soit en direct, soit en faisant appel à un prestataire.

En 2021, un programme d'entretien annuel sera validé auprès d'un paysagiste local.

➔ PERSONNEL PÉRISCOLAIRE

- ➔ Pour faire suite au départ à la retraite au 1er avril 2020 de Mme BOBINEAU, agent, à la reprise partielle de la classe annoncée le 12 mai, celle-ci sera temporairement remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- ➔ La problématique de la salle socioculturelle, dont Mme BOBINEAU assurait les visites, états des lieux et remises de clés, sera définie ultérieurement.

➔ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2020 (DETR)

Une subvention de l'État de 23 450 € est accordée pour rénover la salle de classe maternelle et la salle associative Pierre Epron.

SÉANCE DU 9 JUIN 2020...

➔ CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présidée par Noëlla LUCAS, maire, chacune est pilotée par un adjoint responsable :

- ➔ Nicolas CELLIER, 1^{er} adjoint, est en charge de la commission « Loisirs / Animation / Culture / Communication ».
- ➔ Jean-Luc LAMY, 2^e adjoint, prend la responsabilité de la commission « Voirie / Bâtiments / Réseaux ».
- ➔ Claude GRATEAU, 4^e adjoint, pilote la commission « Environnement / Gestion des espaces communaux, du Parc de la Grotte et des sentiers de randonnée ».

Il est proposé de convier l'ensemble du Conseil municipal aux réunions des commissions. Chacun pourra ainsi y participer selon ses disponibilités.

➔ MISE EN PLACE DE 3 COMITÉS DE PILOTAGE

- ➔ Aménagement du territoire / Plan Local d'Urbanisme
- ➔ Vie scolaire / Jeunesse / Conseil Municipal des Jeunes
- ➔ Gestion du cimetière. Maryse FALLOURD, 3^e adjointe, déléguée aux Affaires sociales, prend en charge la gestion du cimetière.

➔ ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Sa composition est fixée à 6 membres élus au sein du Conseil municipal et 6 membres nommés par Noëlla LUCAS, maire, Présidente de droit.

Les conseillers élus sont : Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, RICHARD SANSONE et Lydie ROBUCHON.

➔ DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS ASSOCIATIFS

Afin de faciliter les échanges avec le tissu associatif, riche de 18 organisations, un conseiller municipal référent est désigné par association.

➔ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Membres titulaires Jean-Luc LAMY
Jean-Luc GILLIER
Richard SANSONE

Membres suppléants Annie DUJARDIN
Maryse FALLOURD
Claude GRATEAU



UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT UNIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes assure un service public supplémentaire avec la gestion de l'assainissement collectif :

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PAYS DE FONTENAY- VENDÉE

Jusqu'à présent les missions de collecte, transport, épuration, rejet des eaux usées, élimination des boues d'épuration, ainsi que le contrôle des raccordements au réseau collectif étaient menées par les Communes ou leurs délégataires.

Pour gérer ces nouvelles missions, la Communauté de communes crée un service assainissement unique qui rassemblera l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif (SPANC).



À SAVOIR !

Quelques conseils sur la bonne utilisation de votre installation d'eaux usées...

Ne jetez surtout pas ces déchets dans les toilettes, lavabos, douches ou éviers :

- lingettes,
- rouleaux de papier toilette,
- médicaments,
- cotons-tiges,
- peinture, solvants ou hydrocarbures,
- huiles et graisses alimentaires.



+ D'INFOS, CONTACTEZ

Communauté de communes
PAYS DE FONTENAY-VENDÉE
SERVICE ASSAINISSEMENT
02 28 13 04 50

✓ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**
ac@fontenayvendee.fr

✓ **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**
spanc@fontenayvendee.fr

www.fontenayvendee.fr
> Vie quotidienne > Assainissement

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS est un établissement public communal. Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par Le Maire.
La commission administrative est constituée de membres élus par le Conseil municipal et de membres extérieurs nommés par le Maire en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus.



Une partie des membres de la nouvelle commission administrative du CCAS

SA COMPOSITION Mme le Maire en est Présidente de droit

Membres ÉLUS : Maryse FALLOURD (Vice-Présidente)

- Annie DUJARDIN
- Jean-Luc GILLIER
- Claude GRATEAU
- Lydie ROBUCHON
- Richard SANSONE

Membres EXTÉRIEURS nommés :

Patricia BARADEAU, Anne-Marie BARBOTIN,
Brigitte GRIMAUD, Christine GUÉRIN,
Christine CHARPENTIER et Evelynne TÉTAUD

SES COMPÉTENCES

Le CCAS anime une action générale **de prévention et de développement social dans la commune** en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il intervient dans les domaines de l'aide sociale générale, de l'aide sociale facultative et de l'action sociale sur le territoire de la commune.

DES BESOINS ?

- **Vos tâches familiales sont lourdes ?** Fatigue, changement de situation, séparation, perte d'autonomie...
- **Vous ne pouvez pas faire face à tous les actes de la vie quotidienne ?** Maternité, hospitalisation, handicap, dépendance...
- **Vous avez des problèmes pour vous déplacer ou pour accéder aux services administratifs, aux commerces... ?**
- **Vous avez besoin d'un soutien dans votre vie familiale ?** Garde d'enfants, soutien aux parents lors d'une reprise d'activités...



Vous pouvez **BÉNÉFICIER DE DIFFÉRENTS SERVICES** sous certaines conditions (situation familiale, âge, ressources...)

LE CCAS DE L'ORBRIE VOUS PROPOSE

- **Un accueil**, une écoute, une aide à l'orientation à l'ensemble des familles, des personnes âgées ou retraitées habitant la commune.
- **Une aide** à la constitution de dossiers administratifs d'aide sociale.

LES GRANDES MISSIONS DU CCAS DE L'ORBRIE

- L'Épicerie Solidaire et le Transport Solidaire
- L'attention portée aux plus fragiles au travers des demandes d'aide sociale
- Le soutien aux associations caritatives et d'aide à la personne
- L'organisation du repas du Nouvel An, l'animation de la Fête du Parc, la participation à la Semaine Bleue

BUDGET FONCTIONNEMENT DU CCAS 2020

DÉPENSES.....15 968,16 €

Fourniture de petit équipement.....	500 €
Fêtes & Cérémonies	12 700 €
Transport Solidaire	20 €
Cotisation ODDAS des conducteurs bénévoles (4€/an/conducteur)	
Cotisation URSSAF (accident du travail membres bénévoles)	120 €
Participation à l'Épicerie solidaire (2019).....	100 €
Subventions aux associations.....	2 000 €
Dépenses imprévues.....	528,16 €

RECETTES.....15 968,16 €

EXCÉDENT REPORTÉ 2019	10 118,16 €
Coupes de bois.....	400 €
Vente de cartes postales.....	50 €
Loyer du local infirmier 2020	3 000 €
Participations au repas du Nouvel An.....	1 500 €
Dons associatifs (Foyer rural, L'Étincelle et particuliers).....	900 €

SUBVENTIONS VOTÉES EN 2020

ADMR	524 €
AMAD	200 €
Ligue contre le cancer.....	200 €
JALMALV.....	120 €
Banque alimentaire de Vendée	50 €
Les Restos du Cœur.....	150 €



ACCUEIL AIDES SOCIALES ET FAMILIALES

Maryse FALLOURD, 3^e adjointe, vous recevra tous les 1^{er} LUNDIS de chaque mois de 15h à 18h :
7 SEPTEMBRE, 5 OCTOBRE, 2 NOVEMBRE et 7 DÉCEMBRE

APPEL À CANDIDATURE AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Dans une démarche de démocratie participative, l'équipe municipale lance un appel à candidature auprès des habitants :

➔ **2 conditions pour postuler en tant que membre extérieur :**
RÉSIDER SUR L'ORBRIE ET ÊTRE MAJEUR

➔ **Le rôle d'un membre extérieur**, au même titre que les élus : participer à la réflexion du groupe pour cibler les problématiques et établir des solutions, et ce, pour l'ensemble des projets de la Commission.

- Si vous avez une compétence spécifique, vous pourrez ainsi la mettre au service de la Commission. Chacun s'investit dans la limite de ses souhaits et possibilités.
- Vous pouvez être candidats à plusieurs commissions.

➔ **Création des Commissions**

- De nouvelles commissions peuvent être créées en cours de mandat en fonction des besoins et sur délibération du Conseil municipal.
- Toutes les commissions prennent fin avec la fin du mandat des élus du Conseil municipal.

➔ **Objectifs et missions**

- En amont du Conseil municipal, les Commissions sont un outil commun de réflexion, **de travail et de proposition**. Elles permettent d'associer les citoyens à la vie de la commune, et de favoriser leur dialogue avec les élus, de faire appel aux compétences de la société civile orbrienne et plus

généralement, de faire vivre la démocratie locale en donnant la parole aux citoyens.

- Les commissions ont un rôle consultatif. Les décisions sont prises par le conseil municipal ou directement par le maire, selon les cas.

➔ **Fonctionnement**

- Le Maire est Présidente de droit de toutes les Commissions.
- Les thèmes traités, les délais, les plannings de réunion et les modalités de compte-rendu sont établis dans chaque commission.
- Le vice-Président organise le travail du groupe, anime les travaux, veille au bon déroulement des séances, au respect des délais et des budgets, s'assure du compte-rendu des débats ainsi que de leur validation. Il fait le lien avec les adjoints dont les délégations sont liées aux thèmes étudiés en commission.

➔ **Obligation de réserve et Engagement**

Chaque membre de Commission est tenu individuellement à l'obligation de réserve, et ne peut en aucun cas communiquer sur les travaux de la Commission à l'extérieur sans autorisation du Maire ou du vice-Président de la commission. En cas de non-respect de cette obligation, le Conseil municipal pourra décider de son exclusion.

☒ **OUI, je souhaite devenir MEMBRE EXTÉRIEUR d'une commission municipale**

COUPON À DÉCOUPER ET RETOURNER À LA MAIRIE DE L'ORBRIE

Date limite de dépôt de candidature : 15 AOÛT 2020

Nom Prénom

Adresse

Tél E-mail

Souhaite être membre de la COMMISSION :

- ☐ Loisirs / Animation / Culture / Communication
- ☐ Voirie / Bâtiments / Réseaux
- ☐ Environnement / Gestion des espaces communaux, Parc de la Grotte et sentiers de randonnée

Fait à

le

Signature

Rue du Dr Audé



MARQUAGE AU SOL

Réalisation d'un marquage horizontal par l'entreprise Signalisation 85 suite aux travaux de renouvellement de la chaussée route de Pissotte.

Les accès au bâtiment de la mairie (grand portail et portillon) ont été réalisés en résine beige, les autres passages piétons en peinture blanche.

→ Coût 3912 € TTC

Entrée bassin tampon



Route de St Michel



Rue du Lavoir



ABRI ÂNES



► LES AGENTS COMMUNAUX ONT CONSTRUIT UN ABRI POUR LES ÂNES

Nos amis les ânes, qui participent à l'entretien d'un espace communal situé près du Parc de la Grotte, avaient besoin d'un abri sec où ils pourraient se protéger du soleil, des jours de pluie et du vent. C'est chose faite en régie par nos agents communaux. Ce nouvel abri permettra également le stockage du foin.

LE LOTISSEMENT COMMUNAL

► « LE CHAMP DES VIGNES »

Les travaux de viabilisation des 5 terrains sont achevés. Les constructions débuteront prochainement, sachant que toutes les parcelles sont d'ores et déjà réservées.

- Maître d'œuvre : Cabinet VERONNEAU, géomètre
- Viabilisation : Entreprise BOBINEAU TP, travaux publics

DÉPENSES D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL (en TTC)

Frais de permis d'aménager	9 036 €
Bornage périmétrique et piquetage avant travaux	3 005 €
Maîtrise d'œuvre	2 946 €
Annonce légale	486 €
Marché de travaux (BOBINEAU)	68 530 €
Vendée eau / Réseau alimentation en eau potable	4 514 €
SyDEV / Réseau électrique	8 828 €
SyDEV / Enfouissement de la ligne haute tension tranche 1	9 501 €
TOTAL	106 846 €

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Samedi 11 JANVIER 2020

Madame le Maire a présenté ses vœux à la population venue nombreuse.

Des échanges conviviaux se sont poursuivis autour de la traditionnelle galette.



LE REPAS DU NOUVEL AN

Dimanche 12 JANVIER 2020

Autour de tables bien décorées, les convives ont apprécié le repas préparé par le traiteur Emmanuel FAUCONNIER.

2 temps forts étaient proposés pendant le déjeuner : tours de magie par BERTRAND LE MAGICIEN, suivi d'une démonstration de danses latines par l'école de danse Maëva Danse & Détente.



REPAS DE LA SAINT-VINCENT

Dimanche 19 JANVIER 2020

Lors du repas de la Saint-Vincent, un diaporama a été projeté retraçant le travail de la vigne et des vignerons sur un fond musical du chant de la St-Vincent. Un bel hommage aux vignerons...



Chaque habitant a bénéficié de 2 masques lavables



REMISE DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi 28 JANVIER 2020

Pour la 9^e année consécutive, l'Amicale Laïque a offert à la bibliothèque Clod'Aria des albums illustrés, destinés aux jeunes enfants âgés de 3 - 6 ans.

L'ÉTINCELLE
vous présente

**Au secours, les morpions
ont débarqué!!**

Comédie en 3 Actes
de Jérôme Dubois
Les Allumettes
vous présentent en levée de rideau
Parents! Défendez-vous!
de Frédéric Dubost

THÉÂTRE

Samedi 22 et dimanche 23 FÉVRIER 2020
BEAU SUCCÈS cette année encore avec la troupe
L'ÉTINCELLE et la jeune troupe LES ALLUMETTES
en levée de rideau !

GRATIFÉRIA

MARCHÉ GRATUIT
Enfance - Jeunesse

DONNEZ CE QUE VOUS VOULEZ
(OU RIEN)
ET REPARTEZ AVEC
CE QUI VOUS PLAÎT

Gratiféria
Dimanche 9 février 2020
Salle polyvalente Louis Massé
L'ORBRIE
de 9 h 30 à 13 heures

Manifestation organisée par le
Conseil Municipal des Jeunes
de la commune de L'ORBRIE



VISITE DE BRUNO RETAILLEAU

Mercredi 12 FÉVRIER 2020

La venue de Mr Bruno RETAILLEAU, Sénateur et Conseiller Régional, a commencé par la visite des différents bâtiments publics, puis des aménagements réalisés avec la participation financière de la Région. Des échanges ont suivi notamment autour de la nouvelle plateforme ALEOP (réseau des transports régionaux) et sur les conséquences de la Loi NOTRe.



VOUS N'AVEZ PAS ENCORE RÉCUPÉRÉ VOTRE MASQUE ?

Les personnes qui n'auraient pas retiré leur masque lors des distributions sont invitées à se présenter en mairie aux heures d'ouverture

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



CLUB DE FOOT ENTENTE SUD VENDÉE

La saison est finie pour le club de foot amateur ! Tournois de jeunes et de sixte, méchoui sont annulés.

- ✓ Quant à la reprise, les entraînements Seniors reprendront à partir du 3 AOÛT

Plus d'infos sur : esv-stmichel.footeo.com

SOPHROLOGIE



Jennifer COURCOL a repris ses activités tout en veillant aux gestes barrières !

- ✓ Séances collectives Adulte le JEUDI soir
- ✓ Séances Enfants le SAMEDI après-midi

ATELIER PHOTOGRAPHIQUE "DANS L'IMAGE"



Les membres du club se retrouvent de nouveau pour échanger sur leurs clichés et partager leur passion !

- ✓ Tous les mercredis

FOYER RURAL

Reprise des activités du club Seniors et des ateliers Patchwork à la rentrée de SEPTEMBRE. Le calendrier est en cours.

"MAËVA DANSES ET DÉTENTE"

- ✓ SOIRÉES DÉCOUVERTES ♦ Mercredi 2 septembre à 21h
♦ Jeudi 3 septembre à 19h30

- ✓ REPRISE DES COURS MERCREDI 9 SEPTEMBRE

- ✓ PROGRAMME DE L'ANNÉE 2020-2021

MERCREDI à 21h :

BACHATA évolutif (Ouvert aux débutants)

JEUDI 19h30 - 20h30 :

SALSA cubaine Rueda (Niveau 2 : avoir 1 an de danse minimum)

JEUDI 20h30 - 21h30 :

BACHATA (Niveau 2 : avoir 1 an de danse minimum)



Contact : 06 98 99 45 87
maeva.baricault@gmail.com

ASSOCIATION DE LA RETRAITE SPORTIVE FONTENAIENNE ACTIVITÉ GYMNIQUE

Les séances de gymnastique Adulte reprendront en septembre, la date restant à définir...

- ✓ SAISON 2020-2021 : les inscriptions pourront démarrer au 1^{er} AOÛT en fonction des disponibilités dans les clubs.

Plus d'infos sur : afrsfontenay.jimdofree.com

CANT'ORBRIE

- ✓ REPRISE DES COURS EN SEPTEMBRE
tous les lundis de 20h30 à 22h30

Contact : 06 25 84 51 83

marion.dupr23@gmail.com



ATELIERS D'EXPLORATION MUSICALE

- ✓ Tous les SAMEDIS
de 9h45 à 12h

➔ Animés par Stéphanie MAGNIN, professeur de musique et de piano, diplômée d'État

➔ Éveil aux rythmes, aux sons et mélodies par des jeux, des recherches et expériences ludiques...

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Contact : 06 15 85 37 99 - 8magnin@sfr.fr



ÉLIANE BOBINEAU

part à la retraite après 16 ans de carrière en tant qu'agent communal

Eliane a intégré la collectivité le 17 mars 2004 et a effectué avec beaucoup de dévouement, ses tâches jusqu'au 31 mars 2020, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Madame le Maire, en son nom et en celui de toute la collectivité, lui adresse tous ses remerciements et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.

A VOS AGENDAS !

LA FÊTE AU VILLAGE
DU 14 JUILLET : ANNULÉE !

LA FÊTE DE LA MUSIQUE AU PARC
REPORTÉE AU VENDREDI 28 AOÛT en soirée

Le programme détaillé de la journée et des intervenants suivra prochainement !

LE BOL D'AIR
DIMANCHE 13 SEPTEMBRE
SALLE LOUIS MASSÉ
Organisé par l'association Cours Toujours 85



“LA FÊTE NATIONALE DES VOISINS” :
UN NOUVEAU NOM !
“LA FÊTE DES VOISINS SOLIDAIRES”

UNE NOUVELLE DATE !
VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Cette année, la Fête des Voisins « classique » est renommée « Fête des Voisins Solidaires » pour célébrer cet élan de générosité et de solidarité suscité par la crise.

Téléchargez gratuitement le kit « Entraide Coronavirus » mis au point par l'association Voisins Solidaires.
Ce kit est téléchargeable sur le site de l'association : www.voisinssolidaires.fr
Ou celui du Ministère : www.cohesionterritoires.gouv.fr
Organisée par le Relais Paroissial avec le soutien de la municipalité

SEMAINE BLEUE
DU 5 AU 16 OCTOBRE

Thème national « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire »

Programme en cours (animation et goûter)
Date à définir sur L'Orbrie
Ouvert à tous les Orbriens
Organisée par les membres du Centre Communal d'Action Sociale

SOIRÉE CHOUROUTE
SAMEDI 31 OCTOBRE

SALLE LOUIS MASSÉ
Organisée par la société de tir La Patriote

CONCOURS DE BELOTE
DIMANCHE 29 NOVEMBRE

SALLE LOUIS MASSÉ
Organisé par le Foyer rural

FETE DE NOËL DU RPI
VENDREDI 11 DÉCEMBRE

Organisée par l'APE (Association des Parents d'Elèves)



BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE CLOD'ARIA



UNE REPRISE PROGRESSIVE...

Dans un premier temps, dans un souci de sécurité sanitaire, l'activité de la bibliothèque sera limitée uniquement à un service de prêt/retour de documents.

OUVERTURE AU PUBLIC EN JUIN - JUILLET - AOÛT

MARDI 16h30 - 18h30
MERCREDI 15h30 - 18h30

VACANCES D'ÉTÉ

La bibliothèque sera fermée du mercredi 15 juillet au vendredi 31 juillet

Reprise le mardi 4 août

EN SEPTEMBRE

Les permanences reprendront aux horaires habituels à partir du mardi 1^{er} septembre !

Ce qui change... momentanément

2 ENTRÉES DISTINCTES

- ➔ Une « **ENTRÉE** » et une « **SORTIE** » bien distinctes sont mises en place pour éviter de se croiser.
- ➔ Le nombre de personnes présentes simultanément à la bibliothèque est limité à **10 personnes**. Si la jauge est atteinte, nous vous demandons d'attendre à l'extérieur en respectant les distances.
- ➔ **Port du masque OBLIGATOIRE** : avant de rentrer, les personnes doivent porter un masque et le garder pendant leur visite (cela est vivement conseillé aussi aux enfants de moins de 11 ans).

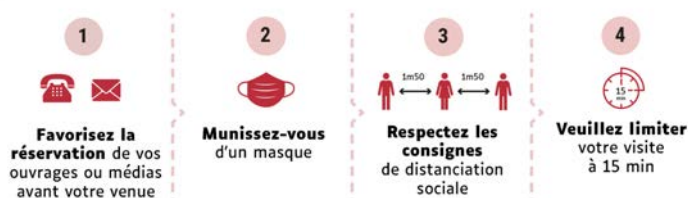
RETOUR DES DOCUMENTS

- ➔ Déposez-les **dans les caisses situées à l'entrée de la bibliothèque**. Ils seront ensuite mis en quarantaine, puis désinfectés avant d'être passés en retour et remis en rayon.
- **Lavage des mains** : une fois les documents rendus, chaque lecteur doit se laver les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition. La combinaison du lavage des mains et du port du masque diminue le risque de contamination des documents touchés pendant la visite à la bibliothèque

OUVERTURE DE L'ACCUEIL ET DU SERVICE DE PRÊTS

- Afin de respecter les distances physiques et éviter d'encombrer le service d'accueil et la banque de prêts, les **enregistrements** s'effectuent à la fois dans les sections adulte et jeunesse.
- **L'inscription** à la bibliothèque ou à la plateforme numérique e-média ainsi que la régularisation de la cotisation sont également assurées.

COVID-19 VENIR EN BIBLIOTHÈQUE



UN SERVICE DRIVE SUR RDV

- ➔ Les documents pourront être retirés **sur RDV uniquement le jeudi de 16h à 18h**. Le RDV sera fixé ensemble lors de l'enregistrement de votre demande.

L'accueil se fera à l'entrée de la bibliothèque. Pensez à vous munir de votre propre sac. Nous ne serons pas en mesure de vous servir si vous venez à l'improviste.

POUR EMPRUNTER : CONTACTEZ-NOUS

- ➔ au **02 51 51 07 39** (pendant les permanences)
- ➔ par mail : **bibliotheque.lorbrie@orange.fr** en précisant votre nom, prénom et n° de téléphone.
- ➔ Soit vous avez une **liste précise** et nous préparons directement votre commande
- ➔ soit vous désirez des **conseils** et nous serons heureux de pouvoir vous accompagner, ou vous aimez les surprises et nous ferons en sorte de satisfaire votre curiosité littéraire !

DES CARTES POSTALES DE NOTRE VILLAGE

LES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



À l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, 2 modèles de cartes postales représentant chacune 4 à 5 vues de L'Orbrie sont en vente à la Bibliothèque et à la Mairie au prix de : 1,50 € le lot.

UN RETOUR À L'ÉCOLE PROGRESSIF

DEPUIS LE 11 MAI...

L'école a rouvert depuis mi-mai dans les meilleures conditions : récréations en décalé, repas en classe, désinfections régulières...

Les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école depuis le déconfinement car les services municipaux et les professeurs des écoles ont travaillé sur le réaménagement des classes maternelle

et primaire et le déploiement d'une signalétique (marquage au sol...) dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

LE PÉRI-SCOLAIRE

Le personnel communal assure également le service d'accueil périscolaire (garderie matin et soir).



VIGILANCE

**Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage :
APPELEZ LE 17 ou le 112**
Votre appel peut être déterminant pour interdire les cambrioleurs.



COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

VOL PAR FAUSSE QUALITÉ (Policier ou Gendarme)

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée invite une nouvelle fois les **SENIORS** à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires :

- ▶ Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.
- ▶ Soyez **VIGILANT** lorsqu'une personne se présente chez vous comme étant policier ou gendarme.
- ▶ Même si cette personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une **CARTE PROFESSIONNELLE**.
- ▶ **VÉRIFIEZ L'IDENTITÉ**, même des personnes se prétendant de l'autorité publique, en demandant, un numéro de téléphone officiel à appeler, permettant

de confirmer l'identité de celui qui se présente.

- ▶ Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer, **FAITES-LA PATIENTER** et contactez la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
- ▶ Si vous faites entrer une personne chez vous, **NE LA LAISSER JAMAIS SEULE** et accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- ▶ Ne divulguez **EN AUCUN CAS** l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

➔ La sécurité étant une affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects.

NOTRE PATRIMOINE LOCAL

La commune de L'Orbrie est à la recherche de **DOCUMENTS ANCIENS** et de photos d'époque du **LAVOIR**.

Si vous possédez ce type d'archives, n'hésitez pas à nous les apporter en mairie ou à nous les transmettre par mail.

Contact : 02 51 69 06 72
mairie.lorbrie@wanadoo.fr



RAPPEL DES GESTES SANITAIRES



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Eviter de se toucher le visage



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

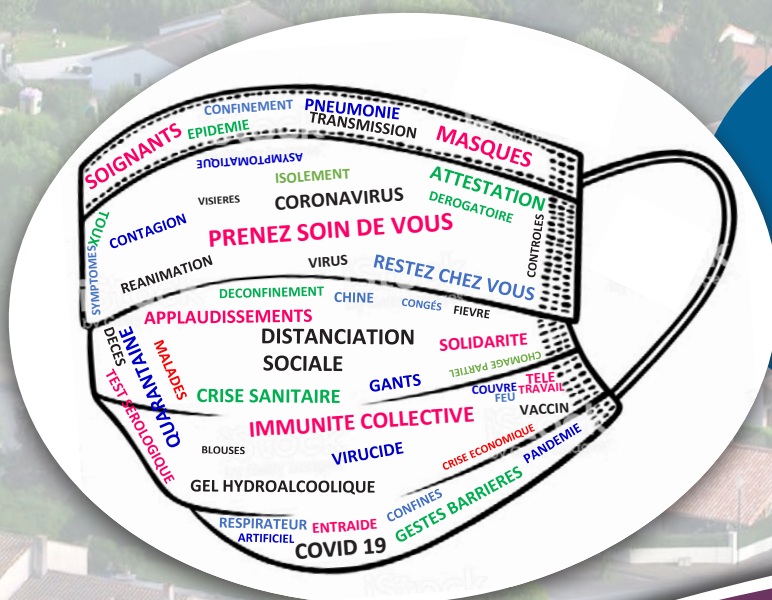
LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Lors du premier Conseil municipal, Noëlla LUCAS a été reconduite dans ses fonctions de Maire

- | | | |
|---------------------------|------------------------|--|
| • Maire | Noëlla LUCAS | |
| • 1 ^{er} adjoint | Nicolas CELLIER | <i>Vie sportive et culturelle, affaires scolaires, communication-information</i> |
| • 2 ^e adjoint | Jean-Luc LAMY | <i>Voirie, bâtiments, réseaux, services techniques</i> |
| • 3 ^e adjointe | Maryse FALLOURD | <i>Affaires sociales, solidarités, services à la personne</i> |
| • 4 ^e adjoint | Claude GRATEAU | <i>Environnement, sentiers, gestion locative des salles</i> |

**CONTINUEZ À PRENDRE
SOIN DE VOUS,
DE VOS PROCHES ET DES AUTRES...
RESTEZ VIGILANTS
ET GARDEZ
LES GESTES BARRIÈRES !**



Mairie de l'Orbrie

21, rue du Docteur Audé

85200 L'Orbrie

Tél. 02 51 69 06 72

Fax. 02 51 69 70 63

Mail : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

Site : lorbrie.fr

L'Orbrie

Ouverture de la Mairie

Lundi et vendredi : 14h - 18h

Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h